

CONSTRUIRE ET GERER SON DUERP

MANAGEMENT S&ST





CONSTRUIRE ET GERER SON DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Personnes affectées à des missions de gestion de la prévention

Prérequis

Aucun

Recommandations

En amont de la formation, il est recommandé de renseigner notre document d’audit préparatoire

Objectifs

- Identifier et évaluer les risques propres à l’entreprise
- Identifier une méthodologie d’élaboration du DUERP et assurer le suivi
- Etablir un plan d’actions en fonction des résultats de l’évaluation des risques
- Communiquer et mobiliser pour faire vivre le projet de prévention

Contenu

Comprendre le dispositif global du DUERP

- Définitions
- Enjeux du DUERP, acteurs pour son élaboration
- La loi santé travail 2022

Évaluer les risques professionnels

- Diagnostic et hiérarchisation

Rédiger et organiser le DUERP

- Retranscrire et ordonner les résultats de l'évaluation des risques
- Assurer le suivi régulier du DUERP

Élaborer le plan d'actions

- Définir et planifier les mesures de prévention
- Construire des indicateurs de suivi de mesures

Communiquer et mobiliser autour du projet de prévention

- Initier une démarche globale et participative

AMN Conseil et Formation
13200 Arles

N°SIRET : 879 741 387 00036 - APE : 8559A

Déclaration d’activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DREETS PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

contact@amn-conseil-formation.fr - 04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr



V2 – 01.2023

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques de l'entreprise

Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures réparties en 2 jours consécutifs

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

*AMN Conseil et Formation
13200 Arles*

N°SIRET : 879 741 387 00036 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DREETS PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

contact@amn-conseil-formation.fr - **04.90.43.96.88** - www.amn-conseil-formation.fr



V2 – 01.2023

PROGRAMME DE FORMATION
CONSTRUIRE ET GERER SON DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation ▪ Comprendre le dispositif global du DUERP <ul style="list-style-type: none">• Définitions• Enjeux du DUERP, acteurs pour son élaboration
13h30 – 17h00	▪ Évaluer les risques professionnels <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic et hiérarchisation ▪ Rédiger et organiser le DUERP <ul style="list-style-type: none">• Retranscrire et ordonner les résultats de l'évaluation des risques• Assurer le suivi régulier du DUERP
JOUR 2	
9h00 – 12h30	▪ Élaborer le plan d'actions <ul style="list-style-type: none">• Définir et planifier les mesures de prévention• Construire des indicateurs de suivi de mesures
13h30 – 17h00	▪ Communiquer et mobiliser autour du projet de prévention <ul style="list-style-type: none">• Initier une démarche globale et participative Bilan de fin de formation

AMN Conseil et Formation
13200 Arles

N°SIRET : 879 741 387 00036 - APE : 8559A

Déclaration d’activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DREETS PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

contact@amn-conseil-formation.fr - **04.90.43.96.88** - www.amn-conseil-formation.fr